

ORDONNANCE DE M. LEFEBVRE DE LA BARRE QUI DÉFEND D'ALLER
 NÉGOCIER AVEC LES ANGLAIS ET LES HOLLANDAIS ET NOMME
 PIERRE-DAVID LORTHIE "UN DE NOS GARDES" POUR SE
 TRANSPORTER SUR LES LIEUX AVEC TOUS LES OFFI-
 CIERS DE JUSTICE ET AUTRES POUR METTRE LA
 PRÉSENTE EN EXÉCUTION
 (11 octobre 1682)

Le Sr Lefebvre de la Barre Seign. du d. lieu Coner du Roy en Ses Conseils gouverneur et Son lieutenant gnal de toutes les isles de la nouvelle france.

Sur les advis que nous avons recus que divers particuliers contre les deffences expresses de Sa Majté et Les ordces estant en Ce gouvernement entreprennent de Sortir de l'Estendue d'iceluy pour aller traiter et negocier avec les Anglois hollandois Estably a Orange et Manatte et autres Lieux; Ce qui estant une entreprise Contre le Service du Roy et l'autorité quil luy a plu remettre entre nos mains; Et a laquelle estant necessaire de pourvoir Nous avons fait et faisons deffense a toutes personnes de quelq. qualité et Condition quelles puissent estre de sortir a l'avenir de l'Etendue de ce gouvernement Sans nos Congés et de prendre le chemin des d. Lieux sous quelque pre-texte que ce Soit Sans nostre permission particulière, a peine Contre les Contrevenans de Confiscation de leurs Canots hardes et Marchandises et de punition Corporelle. Avons Commis et Commettons Pierre David Lorthie un de nos gardes pour se transporter Sur les lieux et avec tous officiers de justice et autres Sur ce requis mettre la pnte en execuon Saisir et arrester les Contre Venans et iceux Conduire en cette Ville de Quebec et remettre les Canots, hardes et marchandises es mains de Celuy qui Sera preposé par le Sr Chalons directe de la Compagnie en ce pays fait ce XI octobre 1682.